

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le

- 8 NOV. 2017

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets

**Travaux de délestage
de la station d'épuration de Gond-Pontouvre
vers la station d'épuration de Frégeneuil
sur la Commune d'Angoulême (16)**

Avis de l'Autorité environnementale
(article L. 122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017 – 5361

L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation.

Localisation du projet :	Angoulême
Demandeur :	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Procédure principale :	IOTA
Autorité décisionnelle :	Préfet de la Charente
Date de saisie de l'Autorité environnementale :	15 septembre 2017
Date de la contribution du Préfet de département :	15 septembre 2017
Date de l'avis de l'Agence Régionale de Santé :	26 octobre 2017

I – Principales caractéristiques du projet.

L'étude d'impact, objet du présent avis, porte sur les travaux de délestage de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Gond-Pontouvre vers la STEU de Frégeneuil, située au Sud-Ouest d'Angoulême, dans le département de la Charente.

Le Grand Angoulême dispose pour collecter et traiter les eaux usées de son agglomération de trois systèmes d'assainissement : Angoulême "Frégeneuil" (82 000 EH¹), Fléac "Les Murailles" (57 000 EH) et Grand-

1 EH : Équivalent Habitants

Pontouvre (EH). Le projet vise à supprimer la STEU de Gond-Pontouvre et à raccorder son système de collecte à la STEU de Frégeneuil.

La mise en service en 2012 de la STEU "Les Murailles" à Fléac a entraîné le délestage partiel de la station de Frégeneuil. Le taux de charge actuellement enregistré à Frégeneuil atteint en moyenne seulement 50 % de la capacité nominale de traitement de la station. Il s'agit donc d'optimiser les capacités épuratoires des stations de Frégeneuil (82 000 Eq/hab) et "Les Murailles" (52 000 Eq/hab), tout en rationalisant les coûts d'exploitation.

Le délestage de la STEU de Gond-Pontouvre permet par ailleurs de supprimer tout rejet dans "La Font Noire", ruisseau classé en mauvais état écologique au titre du SDAGE Adour-Garonne, et de se conformer aux objectifs de la directive cadre (DCE) fixant à la fin 2021 le retour en bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau.

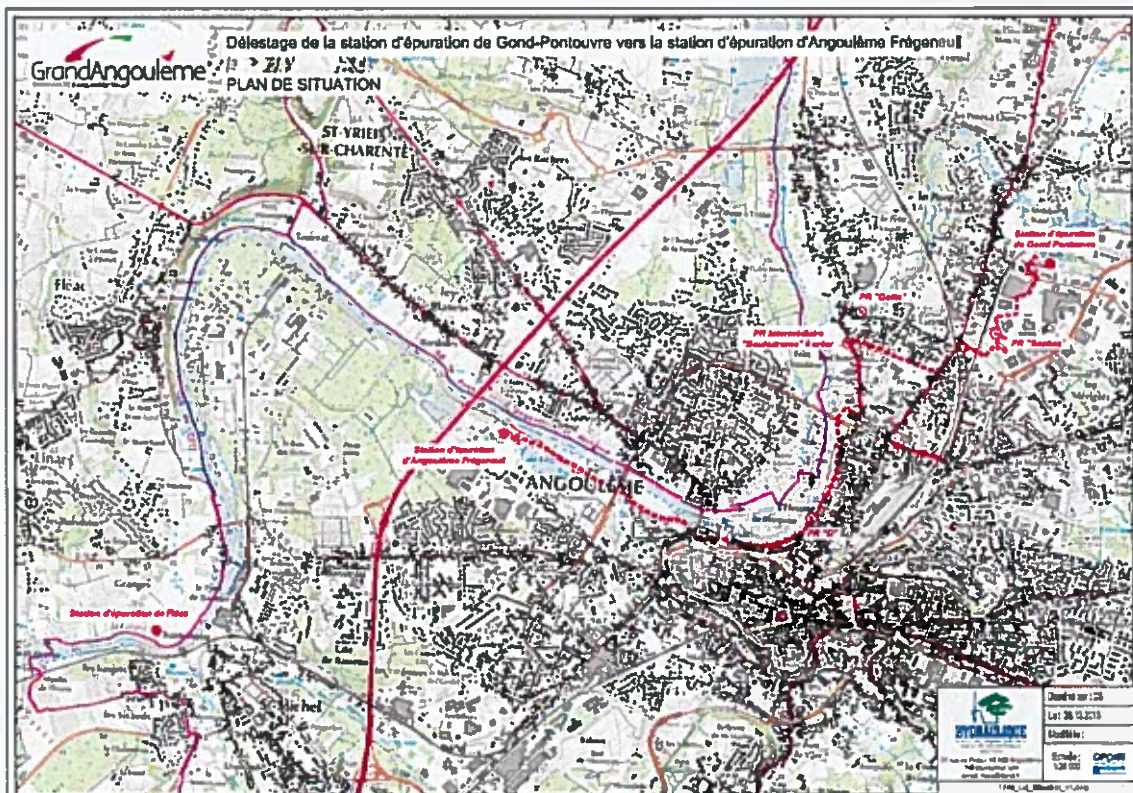
Les travaux envisagés pendant 8 mois comprennent :

- la construction d'un réseau de transfert des effluents de la STEU de Gond-Pontouvre à Frégeneuil ;
- la transformation de la STEU de Gond-Pontouvre en poste de relevage intermédiaire (PR) "Boulodrome". Les ouvrages existants seront arasés, à l'exception de certains ouvrages qui seront conservés pour constituer un bassin tampon d'une capacité de 3 625 m³ (bassin d'aération n°2 et clarificateur) ;
- l'aménagement de la station de Frégeneuil pour recevoir les effluents de la STEU de Gond-Pontouvre. Le projet ne prévoit pas d'aménagements notables de la station.

Après les travaux de délestage, le système de collecte d'Angoulême Frégeneuil recevra :

- les effluents domestiques, industriels ou assimilés, des communes ou parties de commune d'Angoulême, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yriex, Soyaux et Touvre ;
- des matières de vidange extraites des installations d'assainissement non collectif ;
- des résidus de curage de réseau ;
- des produits de balayage des voiries.

Il comportera environ 424 km de canalisations, un bassin tampon et 108 postes de relèvement.



Ces travaux relèvent de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, dans le cadre d'une procédure unique. Le présent projet est soumis à l'étude d'impact en application des dispositions de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, valant étude d'incidences au titre de Natura 2000 compte tenu de la présence dans l'emprise du projet du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses affluents".

Les principaux enjeux sur lequel porte le présent avis concernent, à titre principal, sur les impacts sur le milieu récepteur, sur la biodiversité et sur le cadre de vie.

II – Analyse du caractère complet et de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact ainsi que du caractère approprié des informations qu'il contient.

II.1 Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement, des effets du projet sur l'environnement et des mesures pour éviter, réduire et si possible compenser les incidences du projet.

L'analyse de l'état initial de l'environnement aborde l'ensemble des thématiques de l'environnement.

II.1.1 – Enjeux sur les milieux physiques

Concernant la thématique de l'eau, la zone concernée par l'opération couvre les deux bassins versants de Gond-Pontouvre et de Frégeneuil. Le secteur d'étude est traversé par "La Charente" et son affluent "La Touvre" ainsi que les ruisseaux de "Lunesse" et "La Font Noire", qui se jettent dans "La Touvre". Une partie du réseau de transfert se situe au sein du périmètre de protection (rapprochée et éloignée) du captage d'eau potable la "Grange à l'Abbé"². Le projet intègre les prescriptions prévues dans le périmètre de protection des captages.

Le délestage de la STEU de Gond-Pontouvre améliore les performances épuratoires du réseau. L'étude démontre que les rejets de la STEU de Frégeneuil n'induisent pas de déclassement de la qualité des eaux de la Charente. Par ailleurs, la suppression des rejets de la STEU de Gond-Pontouvre contribue à améliorer l'état écologique de ruisseau "La Font Noire", médiocre en aval du rejet de la station. La transformation en bassin tampon de la station de Gond-Pontouvre permet de limiter les déversements par débordement, en particulier par temps de pluies.

Concernant plus particulièrement la prévention du risque inondation, le PR intermédiaire "Boulodrome" et une partie du tracé du réseau de transfert s'implantent en secteur d'aléas fort du PPRI de la vallée de la Charente. Le règlement associé impose pour ces zones des contraintes architecturales, d'occupation et d'utilisation des sols et des prescriptions techniques. Le projet intègre le risque inondation³ de manière à ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et à ne pas modifier la zone d'expansion de crue.

En phase travaux, le projet intègre des mesures préventives spécifiques au risque inondation (dépôts et stockage en dehors des zones inondables, stationnement des engins hors zone inondable) et des mesures permettant de limiter les risques de pollution du milieu récepteur (transport des engins de terrassement par des véhicules porteurs, stockage des polluants dans des bacs de rétention, fosses de décantation, kit anti-pollution etc). Ces mesures n'appellent pas d'observations particulières.

II.1.2 – Enjeux sur le milieu naturel

Le tracé retenu traverse plusieurs zone humides : la zone humide de l'Étang ; le ruisseau de Lunesse sur la commune de Gond-Pontouvre ; un bras secondaire de la Charente, via l'île de la Canteau, zone humide partiellement intégrée en zone Natura 2000 et en ZNIEFF⁴.

État initial : Les habitats d'intérêt communautaire recensés dans la zone d'étude sont des végétations aquatiques typiques des rivières et ruisseaux dominées par des Renoncule et Potamots, les Frénaies-ormaies atlantiques et la Rosalie des Alpes. L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison et de chauves-souris (Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe), de reptiles (Cistude d'Europe), de libellules (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fins) et de poissons (Lamproie de Planer). Les résultats des inventaires faunistiques, floristiques et les habitats naturels sur l'emprise des zones humides traversées présentent un intérêt écologique moyen. Aucune espèce de flore protégée ou déterminante pour la ZNIEFF n'a été observée dans ces zones. Il est noté, sur l'île de Canteau, la présence d'espèces de faunes patrimoniales (Martin-pêcheur d'Europe et le Milan noir). Par ailleurs, une espèce de flore invasive à fort pouvoir colonisateur est recensée (Renouée du Japon).

Impacts et mesures ERC⁵: la suppression des rejets en sortie de traitement de la STEU de Gond-Pontouvre présente une incidence positive pour le milieu aquatique associé et sur l'état écologique du ruisseau "La Font Noire". La présence de canalisations ne modifiera pas de manière significative le fonctionnement et la fonctionnalité des **zones humides**. Les impacts sur la continuité écologique des cours d'eau seront limités par le choix de la période d'intervention (mois de septembre) et le maintien de l'écoulement des cours d'eau

² Deux périmètres de protection de captages d'eau souterraine destinés à la production d'eau potable sont recensés dans la zone d'étude : le périmètre de protection rapprochée du "captage de Coulonge sur Charente" et le périmètre de protection rapproché et éloigné de la "Grange à l'Abbé".

³ Le PR "Boulodrome" doté de trappes étanches sera enterré et l'armoire électrique positionnée à une cote supérieure à la cote de sécurité du PPRI.

⁴ Le site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents" (Soloire, Boême, Echelle) est lui-même inclus dans la ZNIEFF type II "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents".

⁵ Mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux du projet.

permise par la technique du forage dirigé⁶. Aucun apport de matériaux extérieurs ne sera effectué permettant de limiter le déplacement sur la zone humide et l'introduction d'espèces invasives. Les haies et les arbres morts observés en bordure de parcelle, lieux d'habitat pour les espèces remarquables, seront conservés. Les boues extraites seront évacuées vers une filière dédiée. À l'achèvement des travaux, une plantation d'espèces locales sera réalisée afin de reconfigurer le site à l'identique. Les espèces invasives inventoriées lors de l'inventaire faune/flore seront détruites.

En phase travaux, le projet intègre plusieurs mesures permettant de limiter les impacts du chantier qui n'appellent pas d'observation (réduction maximale de l'emprise des travaux, stockage des matériaux hors zone sensible, implantation raisonnée du cheminement de chantier, optimisation de la période des travaux favorable à la reproduction du Vison d'Europe, mise en place d'un suivi de chantier, évacuation des déblais, choix d'un matériel approprié (pelles à chenille), lutte contre les pollutions accidentelles etc).

Au vu de l'ensemble de ces mesures, l'étude conclut, à juste titre, à l'absence d'impact significatif sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

II.1.3 – Enjeux sur le milieu humain

Le site de la station d'Angoulême Frégeneuil se situe en bordure de la Charente, au sein de la zone industrielle des Agriers, en périphérie d'une zone urbaine et du parc de loisirs de Frégeneuil. La station de Gond-Pontouvre est localisée en bordure du ruisseau "La Font Noire", à proximité d'une zone industrielle. Des habitations sont présentes dans l'environnement proche des deux stations (à environ 60 m pour les plus proches). L'étude n'identifie pas de populations sensibles (hôpitaux, écoles etc) dans les environs immédiats de la station.

Concernant le paysage, le réseau de transfert est projeté à moins de 500 m de nombreux monuments classés et/ou inscrits des villes d'Angoulême et de Gond-Pontouvre. Le tracé de transfert des eaux traversera des espaces végétalisés de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la ville d'Angoulême (ZPPAUP). Le dossier s'attache à démontrer que le projet ne portera pas atteinte à l'unité architecturale et à la cohérence paysagère, en particulier pour la ZPPAUP, en raison de l'enfouissement du réseau de transfert.

Concernant le cadre de vie et les risques sanitaires, l'étude précise que les travaux de délestage devraient contribuer à limiter les nuisances olfactives et sonores pour le voisinage. S'agissant du bruit, il est noté que les résultats des études acoustiques mettent en évidence une conformité de la station de Frégeneuil et une non-conformité de la station de Gond-Pontouvre (en période diurne) avec la réglementation relative aux bruits de voisinage.

À cet égard, il conviendra de prévoir, après les travaux de délestage, des mesures acoustiques permettant de confirmer le respect des seuils réglementaires par la station de Frégeneuil.

S'agissant des odeurs, il est relevé que la station de Frégeneuil dispose d'unités de désodorisation permettant de limiter les nuisances. Afin de vérifier que le seuil de gêne olfactive réglementaire est bien respecté suite aux travaux de délestage, l'Autorité environnementale recommande de prévoir une étude de dispersion des odeurs. Le cas échéant, les postes non conformes devront faire l'objet de réhabilitation ou de mise en place de traitement curatif et/ou préventif.

S'agissant des substances chimiques dangereuses ou des espèces microbiologiques, les évaluations sanitaires mettent en évidence des teneurs bactériologiques élevées en aval et au niveau du rejet de la station de Frégeneuil. L'étude précise que le risque sanitaire est supprimé en aval de la station, en particulier au niveau de la zone de baignade dans les eaux de la Charente sur la Commune de Châteauneuf-sur-Charente (cf p. 171 et suivantes). Par sécurité, l'étude attire l'attention des populations sur les voies d'exposition aux polluants chimiques ou microbiologiques dans les environs immédiats du rejet (activités nautiques et pratique de la pêche à proximité immédiate du rejet).

En phase chantier, les travaux de réalisation du réseau de transfert vont générer des effets temporaires (nuisances sonores, vibratoires et atmosphériques) dus à la circulation d'engins lourds et l'utilisation ponctuelle de certains matériels. Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre plusieurs mesures de réduction pour pallier au risque de dégradation du cadre de vie des riverains, appropriés aux enjeux identifiés (plage horaire obligatoire, panneaux d'information des usagers, nettoyage de la chaussée etc).

⁶ La technique du forage dirigé permet de ne pas ouvrir de tranchée en fond de lit, et de passer directement sous le lit du cours d'eau.

II.2 – Qualité de l'étude d'impact et du résumé non technique

L'étude d'impact est conforme aux exigences de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement. Elle aborde l'ensemble des thématiques attendues et est proportionnée à l'importance et à la nature du projet. Elle contient notamment un résumé non technique, qui reprend les principaux éléments de l'étude d'impact (contexte, caractéristiques techniques, impacts du projet), et une évaluation des incidences Natura 2000.

L'étude d'impact comprend l'ensemble des informations demandées à l'article R. 214-6 du code de l'environnement. Elle vaut document d'incidence au titre de la demande d'autorisation.

III – Conclusion de l'avis de l'Autorité environnementale : qualité de l'étude d'impact et prise en compte de l'environnement.

L'étude d'impact objet du présent avis porte sur les travaux de délestage de la station de traitement des eaux usées de Gond-Pontouvre vers la station de Frégeneuil, située au sud-ouest d'Angoulême. La réalisation du projet contribue à optimiser les capacités épuratoires des ouvrages de traitement et à améliorer la qualité des rejets dans le milieu récepteur.

L'étude d'impact est bien présentée et permet de faire ressortir les principaux enjeux du site d'implantation, caractérisé par la présence de zones humides. La conception et la réalisation de l'ouvrage sont accompagnées de mesures d'évitement et de réduction des impacts proportionnées aux enjeux.

Pour la phase d'exploitation de l'installation, l'Autorité environnementale recommande une attention particulière à la vérification des niveaux réglementaires de prise en compte du bruit et des odeurs de l'installation.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Délégué


Christian MARIE

